



P.R.E.T.S POUR LE PEF

REGLEMENT

Article 1 : Le Challenge « P.R.E.T.S. pour le PEF » est ouvert aux clubs du District du Lot engagés dans le Programme Educatif Fédéral.

Article 2 : La participation est gratuite. Elle implique l'acceptation du présent règlement.

Article 3 : Chaque club participant devra formaliser une ou plusieurs fiches actions. Les actions pourront être complétées par tout autre support explicatif comme diaporama, photos, film, article...

Article 4 : Les actions du Challenge « P.R.E.T.S. pour le PEF » devront être transmises ou déposés au siège du District du Lot de Football **pour le 15 mai 2021 dernier délai.**
Pour se procurer les fiches actions, il suffit de se rendre sur le site <https://district-foot-lot.fff.fr> dans le menu « TECHNIQUE » ; onglet catégorie « PROGRAMME EDUCATIF »

Article 5 : Les thématiques récompensées sont celles portées par le Programme Educatif Fédéral : Santé, Engagement Citoyen, Environnement, Fair-Play, Règles du jeu et Arbitrage et Culture Foot.

Article 6 : Le jury du District du Lot sélectionnera les actions ayant retenu leur attention. Les critères d'évaluations du jury seront les suivantes :

- La quantité d'actions proposées
- La diversité des publics touchés (catégories de joueuses/joueurs, dirigeants, parents etc.)
- La diversité des thèmes abordés (autour des 6 thèmes du P.E.F.)
- La qualité et la résonance des actions menées (action innovante)

Les décisions rendues par le jury sont sans appel.

Article 7 : La remise des récompenses (bon d'achat de 100 euros chez Sport 2000) sera organisée par le District du Lot de Football pour mettre à l'honneur les clubs lauréats lors de l'assemblée générale en juin 2021.